

PRIMES D'INCORPORATION DE MATIÈRE RECYCLÉE

Incorporation de matière recyclée dans les éléments d'ameublement : les incitations financières dont vous pouvez bénéficier



Eco-mobilier innove et propose aux entreprises signataires du contrat de services de bénéficier d'incitations financières pour l'incorporation de matière recyclée.

1 Le principe

C'est un dispositif financier qui récompense l'intégration, dans le mobilier et la literie, de matériaux issus du recyclage du mobilier usagé.

En 2021, les produits concernés par les primes d'incorporation de matière recyclée sont les éléments d'ameublement mis en marché relevant de deux catégories :

- les éléments de la famille **éléments d'ameublement et d'agencement** de la catégorie des produits comprenant 75 % ou plus de panneaux de particules (code matériau 025) ;
- les éléments de la famille **matelas** dont le matériau principal est la mousse polyuréthane.

2 Les conditions

- **Être signataire du contrat de services.** Vous devez être un producteur d'éléments d'ameublement au sens des articles L541-10-1 et L541-10-1 10° du code de l'environnement et à jour de contributions.
- **Avoir opté pour l'article 7.2** en ayant validé les conditions générales d'utilisation de celui-ci (service dédié aux producteurs adhérents pour l'incorporation de matières premières recyclées dans les éléments d'ameublement).

3 Les matières premières concernées

Les matières premières concernées sont :

- le bois issu de mobiliers usagés et recyclés par l'intégration dans des panneaux de particules et
- les mousses issues de literies usagées et recyclées par l'intégration dans de nouvelles âmes et de nouveaux carénages de matelas.

Elles proviennent des industriels (fabricants de panneaux de process, fabricants de blocs de mousses...), consommateurs de matières premières issues de la filière de recyclage d'Eco-mobilier.

4 La déclaration

Vous bénéficiez des primes chaque semestre. Afin qu'Eco-mobilier calcule votre taux d'incorporation, vous déclarez chaque fin de semestre :

- Pour le bois
 - l'approvisionnement global en panneaux de particules,
 - le volume d'approvisionnement de chaque fournisseur qui intègre du bois recyclé.
- Pour les mousses
 - l'approvisionnement global en mousse PU pour l'âme ou le carénage des matelas,
 - le volume d'approvisionnement de chaque fournisseur qui intègre de la mousse recyclée.

ILLUSTRATION DU FORMAT DE LA DÉCLARATION SEMESTRIELLE DES FOURNISSEURS ET DES QUANTITÉS

Nom du fournisseur	Adresse du site d'approvisionnement	Fournisseur référencé sur la liste fournie par Eco-mobilier (Oui/Non)	Approvisionnement pour la période considérée (m ³)



5 Le montant

La prime d'incorporation de matière recyclée qui vous sera versé est proportionnelle au volume de matières recyclées intégrées dans votre mise au marché calculé par Eco-mobilier selon le barème suivant, pour l'année 2021 :

- matériau recyclé "bois" : 40 €/tonne de bois issu de la filière Eco-mobilier ;
- matériau recyclé "mousse" : 50 €/tonne de mousse polyuréthane issue de la filière Eco-mobilier.

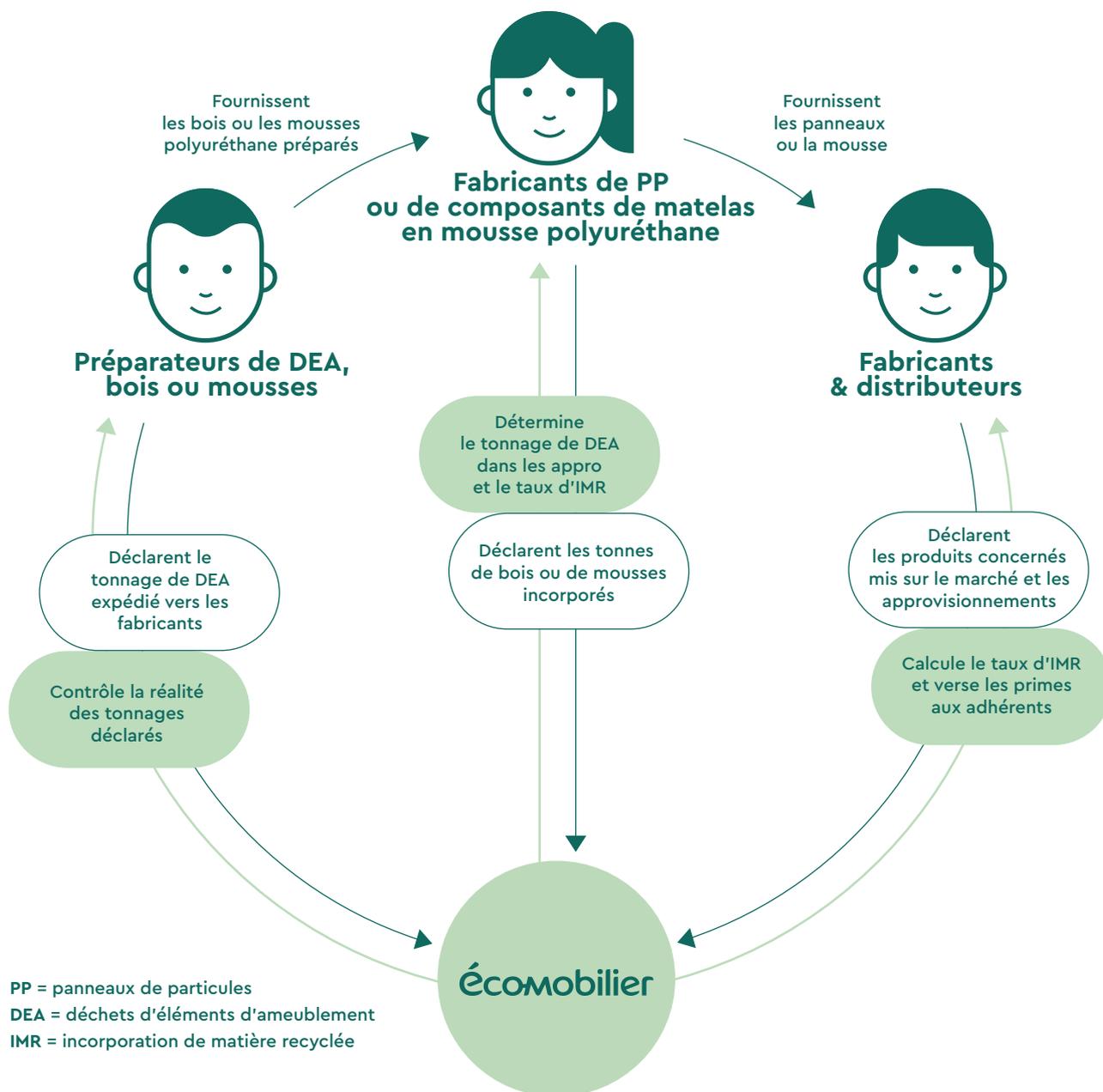
6 Le versement

À chaque déclaration, vous fournissez les pièces justificatives nécessaires à la validation des approvisionnements.

Eco-mobilier procèdera ou fera procéder par un tiers au contrôle des déclarations d'incorporation et des pièces justificatives fournies dans les 45 jours qui suivent le dépôt et pourra vous demander les compléments nécessaires.

Au terme de ce contrôle, Eco-mobilier vous met à disposition sur Extranet, un proforma récapitulant les tonnes retenues et le montant de primes d'incorporation de matière recyclée pour permettre la facturation à Eco-mobilier.

7 La traçabilité et le calcul des primes d'incorporation de matière recyclée



POUR EN SAVOIR PLUS
espace-services.eco-mobilier.fr